

SUPPORT DE CONFERENCE



10 erreurs à ne pas commettre à l'export

Mardi 5 juin
10.00 - 11.00





Service Public
Fédéral
FINANCES

WALLONIA EXPORT DAYS

4 - 5 JUNE 2018

« *DEDOUANEMENT, RÉGIMES DOUANIERS ET
SIMPLIFICATIONS À L'EXPORT* »

THIERRY.PIRAUX@MINFIN.FED.BE



CADRE REGLEMENTAIRE

- Code des douanes de l'Union (CDU) – Règlement du Parlement européen et du Conseil n° 952/2013
- Règlement délégué du CDU (DA) n° 2015/2446 de la Commission
- Règlement d'exécution du CDU (IA) n° 2015/2447 de la Commission
- Règlement délégué transitoire (TDA) n° 2016/341
- Loi générale sur les douanes et accises du 18/07/1977



DEDOUANEMENT DE MARCHANDISES

- Accomplissement des formalités douanières pour mise à la consommation, exportation ou encore placement sous un autre régime douanier
- Dans le cadre des échanges avec les pays non Union et pour les mouvements de marchandises non Union au sein de l'UE
- Représentant en douane = personne désignée pour accomplir les formalités
- Opérateur économique = personne assurant des activités couvertes par la législation douanière (EORI)



DECLARATION EN DOUANE

- Déclaration en douane = Document administratif unique (https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/douane/document-unique)
- Dépôt de la déclaration via PLDA (https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/applications-da/plda)
- 3 cas : compte propre / représentation directe / représentation indirecte (https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/repr%C3%A9sentant-en-douane/liste-des-repr%C3%A9sentants)



DECLARATION EN DOUANE

➤ Que devez-vous déclarer ?

= notice DAU consacrée à chaque régime douanier

➤ Données de la déclaration utiles pour :

- La détermination des droits et taxes
- La réalisation de contrôles ciblés
- L'établissement des statistiques du commerce international

➤ RTC (https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/nomenclature-tarif/renseignements-tarifaires-contrainants-rtc)



LIENS UTILES

- TARWEB (<http://tarweb.minfin.fgov.be/>) : application mise à jour quotidiennement (via BD TARIC de la Commission)
 - 18 000 positions tarifaires (nomenclature à 8 et 10 chiffres)
 - Traitement tarifaire (y compris droits nationaux) et réglementaire applicable aux positions

- Market Access Database (<http://madb.europa.eu/madb/indexPubli.htm>)
 - Par code tarifaire et pays tiers
 - Tarifs et formalités à l'import

- Accords de libre-échange et préférences unilatérales permettant de bénéficier de préférences tarifaires, sous certaines conditions (<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11987-liste-des-accords-et-preferences-unilaterales-de-l-union-europeenne>)



PRESENTATION EN DOUANE

- Bureau de douane désigné (procédure normale)
- Autre lieu agréé par la douane (LC / LCD) (procédure normale)
 - demande à introduire auprès du Service Gestion Clients de la Direction régionale compétente
 - A l'export : LC et pas de garantie
 - A l'import : LCD et garantie exigée (car permet le stockage des marchandises non Union durant 24 h à compter de la présentation en douane des marchandises)
- Domicile (procédure simplifiée) :
 - Actuellement via les autorisations de domiciliation
 - Prochainement via les autorisations EIDR (inscription dans les écritures)



REGIME DOUANIER

- Mise en libre pratique = perceptions DE / applications mesures de politique commerciale / prohibition-restriction / autres formalités

- Régimes particuliers
 - Transit
 - Stockage (entrepôt douanier et zones franches)
 - Admission temporaire et destination particulière
 - Transformation (perfectionnement actif et perfectionnement passif)

- Exportation = sortie de l'UE de marchandises de l'Union



REGIME PARTICULIER

- Entrepôt douanier = stockage de marchandises non Union sans DE et mesures de politique commerciale
 - Durée illimitée
 - Manipulations usuelles (conservation / présentation)
 - Entrepôt public (types I, II et III) et Entrepôt privé

- Perfectionnement actif = transformation en UE pour marchandises non Union, sans DE et mesures de politique commerciale

- Perfectionnement passif = exportation temporaire de marchandises Union pour transformation, puis MLP en exonération totale ou partielle DE

- Autorisation
(https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/douane/demandes-dautorisation-douane/formulaires-de-demande)

EXPORT



Service Public
Fédéral
FINANCES

➤ Bureau de dédouanement :

- déclaration d'exportation déposée (avec données exigibles au titre de la sûreté/sécurité)
- contrôle éventuel des marchandises et octroi de la mainlevée

➤ Bureau de sortie :

- Atteste de la sortie effective des marchandises de l'UE

➤ Accompagnement jusqu'au point de sortie de la Communauté avec un des documents suivants :

- **document d'accompagnement export** (ou ex3 du DAU en cas de procédure de secours)
- ou le **document d'accompagnement** de la déclaration de transit pour les marchandises exportées vers les pays de l'AELE (Suisse, Norvège, Islande) et placées sous le régime du transit communautaire – commun



ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE

••• P.S. : Origine *non* préférentielle (quota, droits anti-dumping, crédit documentaire, etc.) – Certificat délivré par les Chambres de commerce

➤ Origine préférentielle

- Accords de libre échange / d'association
- Système de préférences généralisées (SPG)
- Conséquence : taux de droits de douane réduit ou nul pour l'acheteur/importateur

➤ Conditions pour bénéficier du taux préférentiel

- Etre en possession de la preuve de l'origine préférentielle
- La marchandise doit avoir été transportée directement



ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE

- Dans chaque protocole d'accord : liste des ouvraisons ou transformations insuffisantes (ne confèrent jamais origine)

- Produits entièrement obtenus ou obtenus exclusivement à partir de ces produits

- Pour Ouvraisons suffisantes, plusieurs critères possibles:
 - Changement code tarifaire (saut tarifaire)
 - Utilisation exclusive de certains produits
 - Ouvraison à partir d'un certain stade
 - Seuil de valeur pour les matières non UE



PREUVES - ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE

- Les documents justificatifs sont délivrés par les autorités douanières du pays exportateur, à savoir :
 - Le certificat FORM A délivré par pays SPG
 - Le certificat de circulation EUR1 – EUR-MED délivré par les autres pays (dont l'UE)
 - Cas particuliers (Turquie / Corée)

- Autres preuves d'origine (à l'exportation) :
 - La mention d'origine sur «facture» (par tout exportateur si valeur des marchandises originaires d'un envoi ≤ 6000 €)
 - Par exportateur agréé si valeur des marchandises originaires d'un envoi > 6000 €

- Autorisation 'Exportateur agréé' délivrée par l'Administration centrale

SYSTÈME REX



Service Public
Fédéral
FINANCES

- Systeme REX mis en place par la Commission est un système électronique qui permet aux exportateurs enregistrés d'établir des attestations d'origine
- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'Accord entre l'Union et les pays en développement, mieux connu sous l'appellation "SPG"
- Application dans le cadre du CETA (Accord Canada-EU)
- Procédure sur site web de l'AGDA
(https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/rex-l%E2%80%99auto-certification)



OPERATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ (AEO)

➤ Deux types d'autorisations AEO :

- AEOC pour les simplifications douanières
- AEOS pour la sécurité et la Sûreté

➤ Nouveaux critères ajoutés dans le CDU (compétence pratique /qualification professionnelle douanière et conformité en matière fiscale aussi)

➤ Autorisation AEOC indispensable pour obtenir simplifications douanières telles dispense de garantie, dédouanement centralisé, EIR avec dispense de présentation des marchandises

➤ Lien utile :

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/douane/aeo



FORUM NATIONAL / RÉGIONAL

- Plateforme de concertation avec représentants du secteur privé et fonctionnaires de l'AGDA

(https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/le-forum-national)

- Objectifs : échanger de l'information (feedback), faire participer le commerce au développement et à l'implémentation de la réglementation, prise en compte les avis
- Forum régional (Direction Mons / Liège)